

Réguler la vie nocturne

L'expérience de Rotterdam



Sommaire

1. Cadre du recueil des données	2
2. Contexte général de la Ville de Rotterdam	2
3. Planification urbaine et gestion des licences.....	2
4. La régulation des quartiers en tension : les « city marines ».....	3
5. La régulation du centre-ville festif.....	3
6. Les mesures des nuisances sonores.....	5
7. La prévention de l'alcoolisation	5
8. Les 4 leçons à tirer de l'expérience de Rotterdam.....	6

1. Cadre du recueil des données

Lors de la *conférence nationale de la vie nocturne* organisée en septembre 2017 à Paris, un représentant de la Ville de Rotterdam avait présenté un dispositif de régulation du centre-ville festif impliquant une coordination entre la police, des médiateurs et les agents de sécurité des établissements. Ce dispositif avait permis de réduire de moitié le taux de délinquance.

Sur proposition de l'association de riverains *Habiter Paris*, une délégation parisienne composée d'une représentante de l'association Habiter Paris, de la coordinatrice des Pierrots de la Nuit, de deux représentants du comité des noctambules, du chef de projet sur la politique de la vie nocturne et de son chargé d'étude, a été reçue par la Ville de Rotterdam les 14 et 15 juin 2019 afin de mieux connaître ce dispositif de régulation et échanger plus généralement sur la politique de la vie nocturne (compte rendu du voyage d'étude disponible).

2. Contexte général de la Ville de Rotterdam

Nombre d'habitants : 625 000 pour une agglomération de 1 425 000 habitants.

La Ville de Rotterdam a été en grande partie détruite pendant la guerre. Cette tragédie a toutefois procuré à la municipalité une grande capacité en termes d'aménagement du territoire. De nombreux espaces sont encore en friche et peuvent être affectés en fonction des besoins de la ville.

Il y a 20 ans, la vie nocturne de Rotterdam n'était pas si attractive et il y régnait une grande insécurité, en particulier liée à la consommation de drogues.

Afin de résoudre cette situation, la ville s'est fortement impliquée dans les échanges de pratiques au sein de réseaux de villes tels que le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Parallèlement, la ville a la volonté de développer et promouvoir sa vie nocturne afin de renforcer son attractivité et son dynamisme culturel. La ville est d'ailleurs en pleine expansion, 50 000 nouveaux arrivants sont prévus dans les 10 prochaines années. Cette expansion pose problèmes et la ville tente de favoriser les lieux plus périphériques pour éviter une concentration excessive des activités nocturnes dans le centre. Dans ce sens, elle soutient des tiers lieux expérimentaux.

Rotterdam n'a pas à proprement parlé de politique officielle de la vie nocturne avec une approche transversale comme cela existe sur Paris. Elle ne dispose pas non plus, contrairement aux autres grandes villes néerlandaises, de « maire de la nuit » porté par la société civile.

3. Planification urbaine et gestion des licences

La ville bénéficie d'un dispositif efficace de planification urbaine. Tous les 10 ans le plan d'urbanisme est renouvelé. À chaque secteur peut être affecté une fonction prioritaire : secteur festif, résidentiel, commercial, etc. Les fonctions des secteurs sont définies en concertation avec les conseils de quartier.

En complément du plan d'urbanisme, la ville dispose d'un système de licences pour les bars, restaurants et discothèques basé sur l'impact des activités commerciales sur leur environnement. La licence intègre la destination du commerce, les contraintes de sécurité liées aux établissements recevant du public, la vente d'alcool, les horaires d'ouverture, etc.

La ville peut donc refuser l'implantation d'un établissement ou décider que tel bar peut vendre des alcools forts jusqu'à 22 h, puis de la bière et du vin jusqu'à minuit et fermer à 1 h alors que dans un autre secteur un bar peut être autorisé à ouvrir 24/24 et vendre tous les alcools.

Pour cela, la ville doit s'appuyer sur les objectifs du plan d'urbanisme et la situation en termes d'ordre et de tranquillité publique. Les commerçants ont la possibilité de déposer un recours devant la justice en cas de désaccord.

Tous les 2 ans, un bilan est réalisé sur chaque secteur à partir des données de la police et d'une enquête de satisfaction menée auprès des riverains.

Les sanctions encourues sont : la fermeture, l'interdiction de vente d'alcool ou les restrictions horaires pendant une période donnée.

Pour obtenir une licence, il est nécessaire de détenir un permis d'exploitation conditionné à une formation très courte (quelques heures).

Suite à la crise économique de 2008, afin de favoriser la reprise économique la ville a libéralisé le centre-ville en termes d'implantation de commerces et de construction de bâtiments. Cette libéralisation a causé une expansion de la vie nocturne et conséquemment une augmentation des nuisances sonores.

4. La régulation des quartiers en tension : les « city marines »

En 2002, la Ville a créé le poste de « city marine », au départ pour réduire le fort taux d'insécurité observé dans certains secteurs de la Ville, aujourd'hui pour rétablir la tranquillité publique et la cohésion sociale dans les secteurs en tension.

Au nombre de 8, ces chefs de projets ont la spécificité de dépendre directement du Maire. Ils ont pour mission de mettre autour de la table l'ensemble des services et partenaires afin d'élaborer et mettre en œuvre collectivement des solutions concrètes. Le fait qu'ils représentent le Maire leur procure un pouvoir et une légitimité permettant de contourner les fonctionnements en silos et échelons hiérarchiques des services et facilitant la mobilisation des partenaires extérieurs.

Les actions sont ensuite évaluées en combinant le sentiment de sécurité avec le nombre de crimes et délits signalés.

5. La régulation du centre-ville festif

Le centre-ville festif, piétonnier, présente une très forte densité de bars, bars musicaux, terrasses et discothèques. Le public est jeune et populaire. L'ambiance est alcoolisée et tendue.

Le centre-ville est régulé les vendredis et samedis de 22 h à 6-7 h, par un dispositif intégré formé de médiateurs, policiers et des agents de sécurité des établissements. Ce dispositif offre un continuum de réponses allant de l'accueil à l'interpellation.

Les médiateurs :

La mise en place des médiateurs est liée à la volonté d'utiliser une approche plus « soft » que la police, souvent vue comme autoritaire et restrictive, ce qui n'apaise pas l'ambiance.

On les appelle les « HORECA Stewards », HORECA signifiant Hôtels, Restaurants, Cafés (comme HCR chez nous). Ils sont au nombre de 14 dont 4 filles + 1 superviseur. Ce sont des jeunes, issus de la diversité, travailleurs sociaux ou étudiants. Ils sont salariés par une association subventionnée par la ville à hauteur de 400 K€ par an pour ce projet. Ils travaillent en binômes répartis sur 4 secteurs.

Ils connaissent parfaitement le centre-ville, la dynamique du quartier, les établissements, la vie festive de Rotterdam. Ils sont formés à la gestion des conduites à risques et des conflits.

En début de soirée, ils accueillent le public, informent sur les soirées, les transports nocturnes, etc. C'est une fonction d'hospitalité, de visibilité et de mise en confiance.

Puis ils sensibilisent sur les conduites à risques et les incivilités, portent assistance si nécessaire et surtout gèrent les conflits entre noctambules par une pratique de désescalade.

La police :

Une équipe de 14 policiers, la « HORECA police », est dédiée à la régulation des établissements et du public alentour. Ils sont épaulés par un dispositif de vidéosurveillance du secteur.

La coordination entre les intervenants :

Au début de chaque soirée, les 14 médiateurs et 14 policiers HORECA participent à un briefing commun afin de s'informer mutuellement sur les soirées et événements en ville, les éventuelles bandes agissant sur le secteur, etc.

Puis ils vont à la rencontre des agents de sécurité des établissements pour échange d'information et vérification du bon fonctionnement d'un boîtier d'alarme. En effet, chaque établissement dispose d'un boîtier comportant 3 boutons qu'un agent de sécurité peut utiliser pour signaler une situation problématique, une situation d'urgence ou annuler l'appel précédent. Ces boîtiers sont reliés au centre de vidéosurveillance du commissariat.

Si les médiateurs rencontrent un problème, ils peuvent contacter directement le coordinateur de la police.

Quand des noctambules se font refoulés d'un établissement, les médiateurs vont à leur rencontre pour apaiser d'éventuelles tensions et leur proposer des lieux plus adaptés à leur profil. Si un client est mis à la porte d'un club, les médiateurs peuvent l'aider à récupérer ses affaires restées au vestiaire.

Lorsque la police procède à une interpellation, les médiateurs gèrent le public alentour pour éviter que celui-ci n'intervienne.

Chaque année, les médiateurs, les policiers et les agents de sécurité participent à une formation croisée principalement centrée sur des mises en situations problématiques.

Ce dispositif intégré a permis de réduire considérablement le taux délinquance et de nuisances dans le centre festif.





6. Les mesures des nuisances sonores

Des capteurs de bruit sont implantés en façade des riverains les plus proches d'un établissement de diffusion de musique amplifiée. Les Djs peuvent voir le niveau sonore reçu par les riverains qui ne doit pas dépasser un certain seuil. Le volume étant enregistré, il est possible de vérifier si une infraction a eu lieu en cas de signalement des riverains.

7. La prévention de l'alcoolisation

Il n'existe pas de dispositif comparable à Fêtez Clairs à Rotterdam. Toutefois la ville a lancé récemment un projet de prévention innovant avec 30 discothèques, consistant à sensibiliser les barmen sur le fait de ne pas servir d'alcool à un client en état d'ivresse. Cette idée a été importée de Stockholm. La démarche se fait en 3 temps :

1. Sensibilisation de l'équipe par des associations de prévention
2. Campagne de sensibilisation du public
3. Opérations de testing avec des acteurs

Concrètement, des acteurs recrutés par la ville jouent les clients ivres et commandent de l'alcool au bar. Si le barman lui sert de l'alcool, l'acteur se dévoile et le gérant est informé. Il n'y a pas d'action coercitive suite au testing.

Certains gérants ont observé que le fait de ne plus servir de clients ivres était commercialement avantageux, car ceux-ci partaient et laissaient de l'espace pour d'autres ayant envie de consommer.

8. Les 4 leçons à tirer de l'expérience de Rotterdam

- 1) La planification urbaine et le système des licences est un outil au service de l'attractivité et de la régulation et il conviendrait de faire évoluer la réglementation en la matière afin que la Ville de Paris puisse renforcer son pouvoir d'agir.
- 2) La création de postes d'agents de la ville directement rattachés au Maire permet de débloquent des situations locales enlisées du fait du fonctionnement en silo des services et de la dispersion des compétences entre niveau central et mairies d'arrondissement, Ville et Préfecture, etc.
- 3) Recruter localement des médiateurs pour apaiser un territoire nocturne est coûteux mais efficace, surtout lorsque ceux-ci travaillent en coordination étroite avec une police de proximité (ou ISVP) et les agents de sécurité des établissements.
- 4) L'échange de pratiques avec d'autres villes européennes représente une opportunité effective pour faire évoluer localement les politiques publiques.